

FORMATION

Auxiliaire de vie / Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif

CAP ATMFC UP1&2

OBJECTIFS

- Assurer les activités nécessaires au **maintien en état du cadre de vie** des personnes ;
- Assurer l'entretien des **espaces de vie**, l'entretien du **linge et des vêtements**
- Assurer la préparation et le service des repas en respectant les consignes données ;
- Connaître la **réglementation** relative à **l'hygiène et à la sécurité**
- **Avoir une** communication professionnelle

PUBLIC

Tout Public

PRE-REQUIS

Aucun

DUREE

La durée moyenne de l'action de formation est estimée à **20 heures**, dont

- **20 heures** en e-learning à distance

TYPE

Formation à distance

PERIODE DE REALISATION

Les formations ont été conçues pour être réalisées en 4 semaines. Nous vous recommandons de suivre ce rythme pédagogique pour faciliter votre apprentissage. *

EVALUATION

Tests en contrôle continu sur la plateforme en ligne en cours de formation.

SANCTION

Blocs de compétences du Diplôme CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif (RNCP2817)

Épreuves ponctuelles EP1 & EP2 correspondant au :

- Bloc RNCP n°1 (UP1) - Services aux familles
- Bloc RNCP n°2 (UP2) - Services aux collectivités

Inscription aux épreuves permettant l'acquisition via [ce lien](#) ou physiquement en vous rapprochant de l'académie de votre lieu d'habitation

() vous disposez néanmoins de 2 mois pour réaliser votre action de formation*

PROGRAMME

Cette action de formation est une action concourant au développement des compétences réalisée suivant un format à distance.

SÉQUENCES À DISTANCE

CONTENU	Durée moyenne estimée (h)
<p>Partie A : Présentation et communication Découverte du Métier Risques et les limites des missions Ergonomie, risque et prévention Communication Autonomie Courses et rangement dans le frigo Hygiène alimentaire</p>	3 h
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer les activités nécessaires au maintien en état du cadre de vie des personnes ; ▪ Connaître la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité ▪ Avoir une communication professionnelle 	
<p>Partie B : HYGIÈNE ET ENTRETIEN Hygiène professionnelle Entrée chez le bénéficiaire Entretien du logement – Vitres Entretien du logement – Plan de travail Entretien du logement – Chambre Entretien du logement – Salle de bain et sanitaires Entretien du logement – Sols du séjour Entretien particulier – Frigo et tri Entretien particulier – Micro-onde et du four Entretien particulier – Lave-vaisselle Entretien particulier – Machine à café</p>	3 h
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité ▪ Assurer l'entretien des espaces de vie, l'entretien du linge et des vêtements 	
<p>Partie C - ALIMENTAIRE, PETIT OUVRAGE, ENTRETIEN ET PROFESSIONNALISATION Préparation d'un repas ou d'une partie d'un repas Service Débarrassage Méthode de conservation Entretien du linge de maison Repassage et petits ouvrages Connaissance des milieux d'activité Bien communiquer : Vocabulaire, techniques de communication et gestion du stress</p>	6 h
<p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la préparation et le service des repas en respectant les consignes données 	

<p>Partie D : Le milieu collectif</p> <p>Présentation Connaissance des milieux d'activités – la cuisine Les compétences en qualité d'assistant technique Respecter une tenue et une présentation professionnelle adaptée Connaître les mécanismes et les risques de la biocontamination en milieu collectif Comprendre et intégrer les principes de la restauration différée Accueil des usagers et l'organisation en salle à manger collective Entretien et remettre en état les espaces collectifs de vie et techniques d'utilisation du matériel professionnel Connaître le circuit du linge en collectivité Prévenir les troubles musculo-squelettiques Créer son profil professionnel pour trouver un emploi</p>	6 h
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer les activités nécessaires au maintien en état du cadre de vie des personnes ▪ Connaître la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité ▪ Avoir une communication professionnelle 	
<p>Travaux à réaliser : Le Stagiaire devra accomplir les travaux et activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des Questionnaires à Choix Multiples (QCM) ▪ La réalisation de divers exercices d'application* 	2 h
<p>TOTAL estimé à distance</p>	20 h

**ce temps correspond à un travail personnel du Stagiaire réalisé en dehors du LMS.*

Au cours de la réalisation de l'action, des supports de cours digitalisés en vidéos sont mis à la disposition du Stagiaire, sur une plateforme e-learning accessible à l'url suivant : <https://cours.lecolefrancaise.fr/>

Le suivi de l'exécution de l'action de formation, pour la séquence réalisée à distance, sera effectué au moyen de travaux que le Stagiaire devra réaliser sur ordinateur sur la plateforme pédagogique e-learning de **L'ÉCOLE FRANÇAISE**, ou sur des logiciels tiers.

Les exercices et travaux à effectuer par le Stagiaire prendront la forme de tests, quiz ou mises en situation professionnelle. Ceux-ci devront être réalisés tout au long de la période de réalisation de l'action de formation.

À l'issue de la formation, les Stagiaires recevront une **attestation de formation** de la part de l'Ecole Française. Celle-ci sera à télécharger sur la plateforme e-learning.

Conception pédagogique de la formation

Les compétences et qualifications des formateurs :

Le parcours de formation de l'Ecole Française a été conçu par 2 professionnels du secteur (*), à savoir :

- Magali : diplôme d’Infirmier en 2002 - elle a développé une appétence pour la transmission de ses connaissances en devenant formatrice dans le secteur de la santé.
- Laurent : diplôme d’infirmier en 1993, Master en Ingénierie de la santé, cadre de santé, directeur d’Ehpad, formateur en IFSI (Institut de formation de soins infirmiers), directeur scientifique / ingénieur pédagogique au niveau d’un organisme de formation sanitaire

(*) Afin de respecter les données à caractère personnel et la vie privée des formateurs ayant conçu le parcours de formation, l’ECOLE FRANÇAISE conserve leurs noms de famille confidentiels.

Modalités d’assistance du stagiaire lors de la séquence de formation réalisée à distance

1/ Les compétences et les qualifications des personnes chargées d’assister le bénéficiaire de la formation

Florence Gilbert-Tersiguel : Master of Science in Management – Kedge Business School, spécialisation Marketing Management, Directrice de la formation de l’Ecole Française, accompagnée de son équipe pédagogique.

Astrid Clémares : Maîtrise Droit Privé, Paris XII, Directrice des consultants pédagogiques de L’Ecole Française, assistée d’une équipe de conseillers et experts métiers dédiés par parcours de formation.

Tony Grave Marditsas : Maîtrise Management International, Aix-Marseille Université, Responsable des mentors dédiés aux parcours de formation au sein de l’Ecole Française.

2/ Les modalités techniques selon lesquelles le Stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s’entretenir avec les personnes chargées de l’assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes

Pendant toute la durée de la formation, le Stagiaire est accompagné dans tous les cas via la messagerie intégrée à la plateforme e-learning de l’ECOLE FRANÇAISE. Il peut également solliciter un accompagnement technique ou pédagogique par e-mail à l’adresse administration@lecolefrancaise.fr.

Le stagiaire peut solliciter un ou plusieurs rendez-vous personnalisés avec un professionnel expert via la plateforme **Calendly** intégrée dans la plateforme e-learning. Les conditions d’accès dépendent de la formule tarifaire LIGHT, BASE, ou PREMIUM que le Stagiaire a choisi (Cf ci-dessous).

Les professionnels experts sont : Infirmière - Formatrice santé et Formatrice en établissements scolaires et de l’enseignement supérieur (sciences, santé, auxiliaire...). Ils sont respectivement diplômés du DE Infirmier et du Doctorat Sciences de l’Éducation et du CAPES « Sciences naturelles ».

Ils disposent des qualités suivantes :

- ✓ Aisance orale
- ✓ Transmission des connaissances
- ✓ Expertise métier

3/ Les délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.

Dans tous les cas, une assistance sera apportée au stagiaire dans un délai de maximum de 7 jours après l'envoi d'un e-mail à l'adresse suivante : administration@lecolefrancaise.fr

Le délai d'assistance pourra être plus rapide en fonction de la formule tarifaire LIGHT, BASE, ou PREMIUM (Cf ci-dessous).

Moyens pédagogiques et techniques mis à disposition du stagiaire

Dans le cadre de la réalisation de la séquence de la formation réalisée à distance, un accès individuel sera ouvert au nom du stagiaire, sur la plateforme en ligne de l'Ecole Française. Cette plateforme pédagogique, qui prend la forme d'un Learning Management System (L.M.S) accessible au moyen d'une simple connexion internet, regroupe :

1. Les cours : cours en ligne actualisés, cours vidéo ou audio visionnables en ligne
2. Les exercices d'évaluation : quiz type QCM, réalisation d'études de cas ou mises en situation professionnelles

La possibilité de conserver ou télécharger les contenus pédagogiques dépend de la formule tarifaire **LIGHT**, **BASE**, ou **PREMIUM** (choisie lors de la validation de la Commande sur la Plateforme MonCompteFormation), dont voici les caractéristiques :

- **Formule LIGHT à 699€ :**
 - assistance pédagogique par tchat & téléphone & email dans un délai maximum de 24h
 - horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 19h
 - mentorat avec un professionnel-expert : 2 rdv privés maximum
 - supports avancés téléchargeables
 - vidéos accessibles pendant 2 mois
- **Formule BASE à 999€ :**
 - assistance pédagogique par tchat & téléphone & email dans un délai maximum de 24h
 - horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 19h
 - ouverture le samedi et jours fériés 10 h à 18h
 - mentorat avec un professionnel-expert : 5 rdv privés maximum
 - supports avancés téléchargeables

- vidéos accessibles pendant 1 an à l'issue de la formation
- contenu supplémentaire d'aide à la valorisation des compétences pour améliorer son employabilité
- **Formule PREMIUM à 1 379€ :**
 - assistance pédagogique **prioritaire** par tchat & téléphone & email dans un délai maximum de 24h
 - horaires d'ouverture **étendus** du lundi au vendredi de 9h à 21h
 - ouverture le samedi et jours fériés 10 h à 18h
 - mentorat avec un professionnel-expert : rdv privés accessibles en illimité
 - supports avancés téléchargeables
 - accès illimité aux vidéos à l'issue de la formation
 - contenu supplémentaire d'aide à la valorisation des compétences pour améliorer son employabilité
 - communauté d'entraide en ligne entre apprenants et Alumnis

Évaluation des résultats et modalités de suivi de l'action de formation

Chaque complétion d'un chapitre (ex : cours vidéo) de la plateforme de formation à distance est enregistrée et conservée dans la base de données MySQL de la plateforme. Un rapport nominatif peut être édité à tout moment pour vérifier l'assiduité et la complétion des chapitres, et suivre l'exécution de l'action.

Au cours de la réalisation de la séquence de l'action de formation à distance, les acquis des stagiaires seront évalués grâce à différents tests en ligne (quiz type QCM, étude de cas, mise en situation, etc.).

Des e-mails de relance pourront également être adressés au Stagiaire, lorsque celui-ci n'aurait pas exécuté la totalité de l'action de formation.

Modalités de sanction de l'action de formation

L'action de formation est sanctionnée par le passage d'une certification qui a vocation à sanctionner un ensemble de compétences.

L'inscription au passage de cette certification doit être effectuée par le Stagiaire, auprès du certificateur déclaré dans le programme, ainsi que sur la plateforme MonCompteFormation, et dans les conditions rappelées ci-après.

La formation donne lieu, dans tous les cas, à la remise d'une attestation de formation téléchargeable au format PDF sur la plateforme e-learning de l'Ecole Française, à la fin de la formation.

1/ Certificateur et certification professionnelle

- **Certificateur** : le Ministère de l'Éducation Nationale

- **Certification professionnelle** : CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif (fiche : RNCP2817) ; Blocs de compétences concernés :
 - Bloc RNCP n°1 (UP1) Services aux familles correspondant à l'Épreuve Ponctuelle EP1
 - Bloc RNCP n°2 (UP2) Services aux collectivités correspondant à l'Épreuve Ponctuelle EP2

2/ Modalités d'inscription à l'épreuve de certification

Dès que le Stagiaire termine sa formation, il doit s'inscrire en tant que **candidat libre / candidat individuel** au CAP Assistant technique en milieu familial et collectif. L'inscription se fait une fois par an seulement, en automne avec des examens organisés par le Rectorat, dans le courant du mois de juin. L'inscription peut se faire en ligne via [ce lien](#), ou bien physiquement auprès du rectorat de l'académie dont dépend le Stagiaire (en fonction de son domicile). Selon l'académie, l'inscription peut être **gratuite ou bien payante** (des frais de 5€ peuvent être appliqués).

Bien entendu, lors de son passage en candidat individuel, le Stagiaire est libre de passer uniquement les examens correspondant aux blocs de compétences étudiés en formation, en s'inscrivant aux épreuves sous une forme progressive. En l'occurrence ici, avec la formation CAP ATMFC, le Stagiaire aura été préparé aux épreuves conduisant à l'Unité U1 - Services aux familles et à l'Unité U2 - Services aux collectivités.

Il est à noter que tout apprenant, qui aurait suivi la formation à distance, peut s'inscrire à cette certification. Aucun prérequis n'est demandé.

3/ Modalités d'évaluation lors des épreuves

Examen de l'EP1 – Services aux familles

L'examen ponctuel se compose de la manière suivante :

- **Une partie pratique de 3h30** : à partir de consignes écrites, le candidat doit gérer le temps qui lui est imparti, organiser et réaliser des activités, renseigner des documents administratifs courant de la vie familiale. Dans le cas de préparations culinaires, on se limitera à 4 personnes maximum.

- **Une partie orale de 30 minutes** : à l'issue du travail pratique, le jury questionne le candidat sur les activités réalisées : organisation du travail, choix technologiques, qualité du travail et des résultats, prise d'autonomie, etc. Cette argumentation prend appui sur les savoirs associés en lien avec les activités conduites et permet de vérifier, en particulier, les compétences organisationnelles et relationnelles nécessaires en milieu familial.

Cette épreuve de 4h a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes exercées au domicile privé des familles :

- Activités liées à l'alimentation
- Activités d'entretien du cadre de vie
- Activités d'entretien du linge et des vêtements

En ce qui concerne **l'évaluation de la vie sociale et professionnelle**, l'examen se résume à un écrit d'une heure. Le sujet comprend une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale ; risque lié au bruit.

Examen de l'EP2 – Services aux collectivités

L'examen ponctuel se décompose en deux parties pratiques :

- **Une première partie de 4h** durant laquelle le candidat devra réaliser des activités de préparation culinaire et de gestion d'une cuisine collective selon une situation professionnelle donnée. Dans le cas de préparations culinaires, on se limitera à 8 personnes maximum et à 2 réalisations.
- **Une seconde partie de 2h** durant laquelle le candidat devra réaliser des activités d'entretien de locaux et de linge selon une situation professionnelle donnée.

Pour chaque partie pratique, les candidats sont interrogés durant 15 minutes (incluse dans les 4h et 2h) sur les aspects scientifiques et technologiques en relation avec les activités et compétences liées à cet examen.

L'épreuve a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes exercées en structures collectives :

- Activités de production alimentaire
- Activités d'entretien du cadre de vie
- Activités d'entretien du linge et des vêtements

4/ Attestation de réussite

Si le candidat obtient une note supérieure ou égale à 10 à l'examen, une **attestation reconnaissant l'acquisition des compétences correspondantes à l'unité constitutive** considérée lui sera délivrée par le Recteur de l'Académie.

Ces résultats sont **valables pendant 5 ans** à compter de la date de leur obtention. Le Candidat pourra, pendant cette durée, passer les autres blocs de compétences conduisant au Certificat d'Aptitude Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif.